



Association

Loi 1901

Commune de Condé-en-Normandie

Demande de subvention 2025

Aide au Fonctionnement

Nom de l'association :

.....

DOSSIER et DOCUMENTS A FAIRE PARVENIR au 20 janvier 2025 au plus tard

- **Soit par mail à l'adresse suivante : vrevert@condenormandie.fr**
- **Soit en déposant le dossier à l'accueil de la mairie de Condé en Normandie En précisant sur l'enveloppe « Dossier de demande de Subvention 2025 »**
- **Soit par voie postale à l'adresse suivante :**
MAIRIE DE CONDE EN NORMANDIE
(Mention dossier de demande de subvention 2024)
Place de l'Hôtel de ville
Condé-sur-Noireau
14110 Condé-en-Normandie

1. Présentation de l'association

I) Renseignements administratifs de l'association

Nom de l'association :

Sigle :

Adresse de son Siège social :

.....

.....

Code postal: Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel : Adresse site internet :

Numéro de SIRET :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association

(Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

.....

Identification du représentant légal de l'association

(Le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Identification de la personne chargée d'établir le présent dossier de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone Courriel :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes/expert-comptable? Oui non

II) Renseignements concernant l'objet général de l'association

(Description de l'association et de son projet)

Objet social de l'association :

Documents à joindre 1 : rapport d'activité et financier ou compte rendu pour donner suite à votre dernière Assemblée Générale

Public concerné :
.....
.....
.....

L'ensemble des actions menées:
.....
.....
.....

Territoire de réalisation :
.....
.....
.....

Nombre d'adhérents de l'association en 2024 :

(A fin 2024 ou à fin de saison 2024 (exemple : 31 aout 2024))

Répartition des adhérents :

Adultes :

Jeunes (- de 18 ans) :

Dirigeants (Licences spécifiques)

Répartition « géographique » des adhérents :

Résidents sur Condé en Normandie :

Autres territoires :

2. Compte de résultat (dernier exercice comptable)

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Exercice Date de début : Date de fin :

Trésorerie de l'association € (Début du dernier exercice comptable)
(Compte courant + épargne)

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS (1)	MONTANT (2) EN EUROS
60 - Achat		70 - Participation	
Achat matières et fournitures		Licences Sport	
Frais de fédération		Activités	
Autres fournitures			
61-62 Services extérieurs		74- Subventions	
Publicité et publication		Etat	
Locations			
Entretien et réparation		Conseil Régional	
Assurance			
Prestations		Conseil Départemental	
Frais de déplacements, missions			
Divers (frais postaux, Documentation, tél...)		Intercom de la Vire au Noireau	
63 - Impôts et taxes		Ville de Condé en Normandie	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Autres :	
64- Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels		Dons, mécénats	
Charges sociales		Cotisations, adhésions	
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante			
SOUS-TOTAL CHARGES		SOUS-TOTAL PRODUITS	
Bénéfice de l'exercice		Perte de l'exercice	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Le Total des charges doit être égal au total des produits.

Trésorerie de l'association € (Fin du dernier exercice comptable)
(Compte courant + épargne)

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

3. Budget 2025 (prévisionnel)

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Exercice Date de début : Date de fin :

Trésorerie de l'association€ (Début 2025)
(Compte courant + épargne)

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS (1)	MONTANT (2) EN EUROS
60 - Achat		70 - Participation	
Achat matières et fournitures		Licences	
Frais de fédération		Activités	
Autres fournitures			
61-62 Services extérieurs		74- Subventions	
Publicité et publication		Etat	
Locations			
Entretien et réparation		Conseil Régional	
Assurance			
Prestations		Conseil Départemental	
Frais de déplacements, missions			
Divers (frais postaux, Documentation, tél...)		Intercom de la Vire au Noireau	
63 - Impôts et taxes		Ville de Condé en Normandie	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Autres :	
64- Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels		Dons, mécénats	
Charges sociales		Cotisations, adhésions	
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante			
SOUS-TOTAL CHARGES		SOUS-TOTAL PRODUITS	
Bénéfice de l'exercice		Perte de l'exercice	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Le Total des charges doit être égal au total des produits.

Trésorerie de l'association€ (prévisionnel fin 2025)
(Compte courant + épargne)

L'association sollicite une subvention de€ **pour 2025**

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.
 (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

4. Argumentaire

Indiquer l'utilisation de la subvention de fonctionnement obtenue en 2024 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Indiquer la destination de la subvention qui pourrait vous être allouée en 2025 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Indiquer, le cas échéant, toutes informations complémentaires que vous jugez utiles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (renouvellement ou exceptionnelle) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e)

(Nom et Prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- M'engage sans réserve à reverser le montant de la subvention à la collectivité me l'ayant octroyée dans l'éventualité où celle-ci ne serait pas utilisée conformément à l'objet déclaré dans la présente demande,
- **demande une subvention de :**€
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association :

Documents à joindre 3 : RIB ou IBAN de l'association

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de Condé en Normandie pour la gestion des relations avec les associations.

Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées uniquement aux services de la commune.

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la commune de Condé en Normandie : yrevert@condenormandie.fr.

En cochant cette case, je reconnais avoir été informé de la création d'un fichier informatisé contenant les informations relatives à l'association.

Fait le, à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.